

JUIN 2024

Retrouvez
toute
l'actualité
de votre
village

LE PLESSIS FEU AUSSOUX



Plessis Mag'



Cliché J. Guy

**Le Plessis-Feu-Aussoux,
c'est vous et nous**



Chères Ansoldiennes, chers Ansoldiens,

C'est toujours avec beaucoup de satisfaction que nous vous adressons ce Plessis Mag' qui est le reflet de notre vie dans notre beau petit village.

Permettez moi de commencer cet éditorial en vous faisant part avec tristesse du décès de Mme Simone DUBUIS survenu en janvier dernier, Maire du Plessis-Feu-Aussoux, en lui rendant l'hommage qu'elle mérite.

Elle laisse à ceux qui l'on connu le souvenir d'une élue dévouée et investie, attachée à notre commune durant ces nombreux mandats. Mes pensées vont à son fils, Fabian.

Je me suis déjà exprimée sur la gestion budgétaire de notre commune, que nous conduisons avec rigueur, ramenant chaque euro dépensé ou investi à ce qu'il représente en termes de confort, services et bien-être auprès de nos administrés.

Cependant, après plusieurs mandats sans hausse du taux d'imposition, le Conseil Municipal se doit, au même titre que la plupart des villes françaises, à une augmentation de ses taxes locales, dont vous trouverez ci-après les taux appliqués pour 2024.

Pour le bonheur de tous, notre fête de village se déroulera le 21 septembre, petits et grands y sont conviés afin de partager des moments de joie, d'échanges, de convivialité et, en ce qui me concerne, le plaisir de vous y rencontrer.

Votre Maire,
Isabelle GUYOT

Sommaire

- Ça s'est passé au Plessis
- Aménagements et réalisations
- Taux d'imposition de nos taxes locales 2024
- Association CPFA
- Communauté de communes du Val Briard
- État civil
- Nos commerçants
- Rappel des règles de bonne conduite
- Prochains évènements

Ça s'est passé au Plessis

Fête du village

Notre traditionnelle fête du village fût un succès, les Ansoldiens étaient au rendez-vous et se sont bien amusés !



Inauguration du boulodrome

Nous avons inauguré le nouveau boulodrome situé près du terrain de tennis en présence de notre députée Mme Périgault, de la vice-présidente du département Mme Luczak, du CPFA et de l'équipe municipale.



Féerie de Noël

Les petits et les grands sont venus à la rencontre du père Noël.

Les parents ont pu profiter d'un moment de convivialité autour d'un café, nos aînés ont été invités à un apéritif déjeunatoire durant lequel l'équipe municipale leur a remis un colis de produits locaux.



17. 12. 2023 10-19

Vœux du maire



Lors de la soirée du 22 décembre 2023, l'équipe municipale entourée de nos grands Elus, a présenté ses bons vœux pour 2024 à l'ensemble des convives et Ansoldiens présents.

Superbe soirée !

Chasse aux oeufs

Les cloches de Pâques sont passées au Plessis !

Les enfants du village ont pu partir à la chasse aux œufs et faire la rencontre du lapin et de la poule de Pâques.



Commémorations du 11 novembre et 8 mai

C'est entouré de nos jeunes sapeurs pompiers, nos gendarmes et musiciens que l'équipe municipale et nos habitants ont célébré la commémoration du 8 mai et du 11 novembre.



Classe découverte Avril 2024

Les enfants de l'école Jean Commère (CE2 - CM1 / CM1 - CM2) sont partis en classe découverte à Carolle (Manche). séjour qui a ravi les enfants.

Les municipalités du Plessis et de Voinsles ont soutenu les familles à l'aide d'une participation au financement du voyage.

Nous remercions nos enseignants, Mme Vert et Mr Constant, pour leurs investissements et l'organisation de ce voyage.

Nous remercions également les enfants pour le gentil petit mot que nous avons reçu.



Aménagements et réalisations



Mairie

Un sas au niveau de l'entrée de la mairie a été créé et la toiture de la halle a été rénovée pour retrouver une seconde jeunesse.

Travaux de l'église

Les travaux de notre église sont pratiquement achevés (rénovation de la toiture et ravalement), devraient être finalisés début juillet.



Très prochainement...



L'ensemble des aménagements listés ci-dessous a été subventionné par :

- Un contrat rural (CoR)
- Aides du département
- Aides de la région

Soit un total de subventions de 70% !

**Dernier
trimestre 2024**

Rue de la vacherie

Réfection et aménagement des bas côtés de la route avec ajout de places de parking

Chemin des Guignes Barres

Réfection de la route

2025

Rue du Champ du Calvaire

Réfection de la route

2026

Rue de l'église

Continuité du chemin piétonnier, réfection de la route et création de places de parking derrière l'église.

Taux d'imposition de nos taxes locales 2024



Chères Ansoldiennes, chers Ansoldiens,

Comme je vous en informais dans mon éditorial, le conseil municipal a décidé une hausse des taxes locales pour 2024, après les avoir maintenues aux mêmes taux depuis 2011, tout en continuant à réaliser nos investissements.

Les nouveaux taux appliqués demeurent inférieurs à ceux de la moyenne du département mais également à la moyenne nationale.

- Taxes foncière bâtie 38,26 %
- Taxe foncière non bâtie 51,23 %
- Taxe d'habitation résidence secondaire 12,83 %

Notre commune s'est engagée à entretenir ses infrastructures.

Cela comprend la réfection des routes, la rénovation de notre patrimoine, votre mise en sécurité par la création de chemins piétonniers et de vidéoprotection. Nous participons également à la transition écologique en réduisant notre empreinte carbone et les coûts énergétiques grâce au changement du mode de chauffage à l'école mais aussi à la Mairie, travaux qui seront réalisés cette année.

Au même titre que vos ménages, les coûts de fonctionnement de la commune augmentent continuellement (coût d'énergie, des matières premières, main d'œuvre des intervenants...) alors que les recettes émanant de l'Etat diminuent.

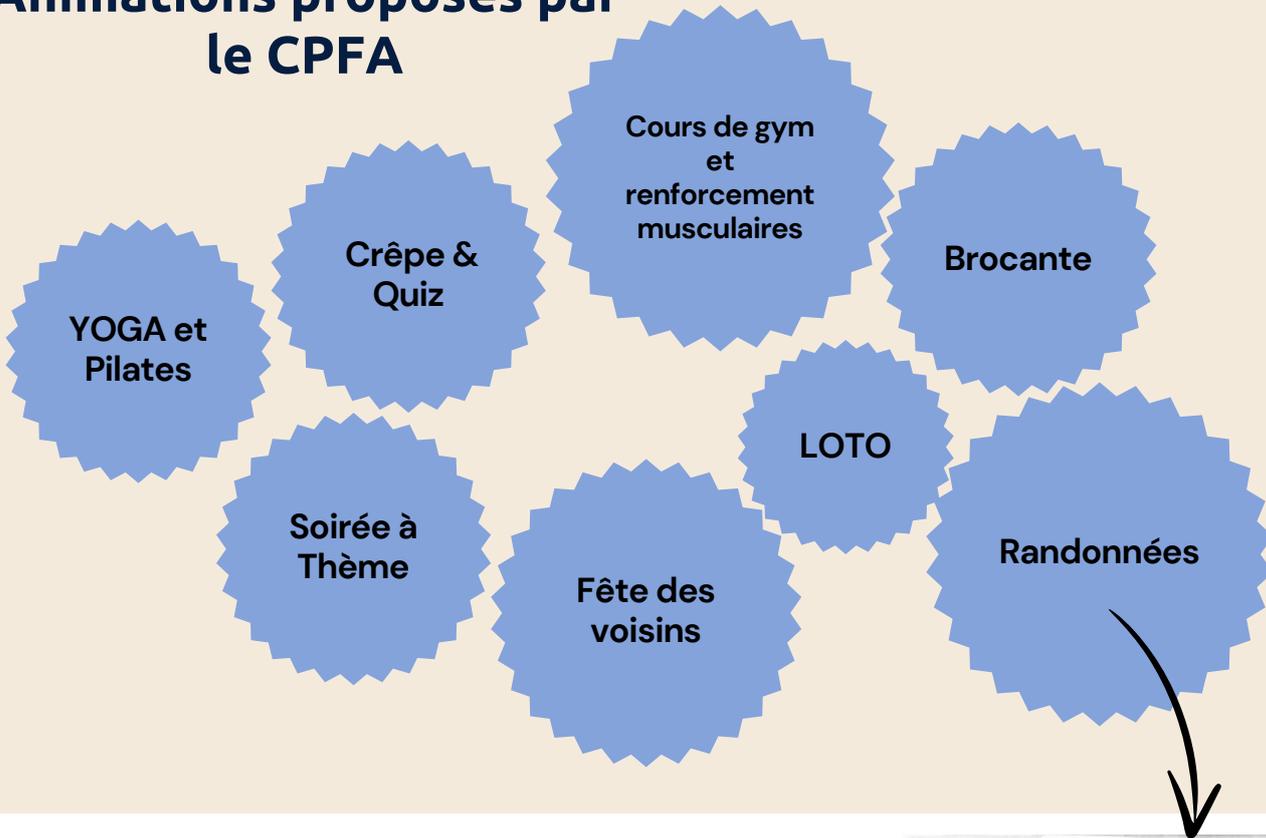
Nous sommes conscients que toute augmentation de la fiscalité représente un effort supplémentaire pour les foyers. Cependant, nous tenons à souligner que cette décision a été prise après une analyse approfondie de nos besoins financiers en corrélation avec notre conseiller aux décideurs locaux des impôts et avons également cherché à limiter cette hausse, autant que possible, tout en garantissant la pérennité de nos projets et services de notre commune.

Ensemble poursuivons nos efforts pour conserver le bien vivre de notre beau village !

Votre Maire,
Isabelle GUYOT

Association CPFA

Animations proposés par le CPFA



Appel à bénévoles

Notre association dynamique propose tout au long de l'année de nombreuses activités sportives, culturelles, soirées à thème, brocante... cependant il manque de petites mains lors de la mise en place des différents événements.

Si vous avez un peu de votre temps à donner, n'hésitez pas à contacter :

Mme GRIMBERG Catherine au 06-08-24-01-25





Marc Cuypers
Président
du Val Briard

Une Communauté de Services

INTERCOMMUNALITE

Visite de Sébastien Martin, Président d'Intercommunalités de France

Le 21 mai, M. Marc Cuypers, Président du Val Briard entouré de ses Vice-présidents.es et Maires de l'intercommunalité ainsi que de certains de ses homologues voisins a eu le plaisir d'accueillir Sébastien Martin, Président d'Intercommunalités de France venu à la rencontre des intercommunalités du nord du département



L'occasion de découvrir L'Envolée - Val Briard, un pôle de création artistique et d'accueil du public unique en Ile-de-France et d'échanger avec les élus locaux sur les problématiques rencontrées sur le terrain. Un moment privilégié qui permettra à Sébastien Martin de se faire leur porte-parole auprès des parlementaires.

Remerciements à Olivier Lavenka, Président du Provinois, à Roger Denormandie, Président de la Communauté de Communes de la Bassée Montois et à Yannick Guillo, Président de la Brie Nangissienne pour leur participation aux débats.

RETOUR SUR LE FESTI'VAL BRI'ART

Le Festi'Val Bri'art s'est terminé samedi 5 avril dernier avec Titanic. Un mois effréné où vous étiez plus de 5500 spectateurs à venir assister aux 9 différents spectacles et 18 représentations. Un immense merci à tous pour votre soutien indéfectible qui nous pousse à donner le meilleur de nous-mêmes pour vous offrir des représentations exceptionnelles.



FRANCE SERVICES : DECLAREZ VOS IMPOTS



On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Vous avez des difficultés pour remplir votre feuille d'impôts sur internet ? Venez à France Services !

France Services, c'est quoi ?

- Un guichet unique qui vous permet de bénéficier d'un accès centralisé aux services publics
- Une aide personnalisée pour tout type de requêtes et de services en ligne
- Deux ordinateurs, une imprimante/scanner et un espace de confidentialité en libre accès et aussi...
- Des partenaires qui vous reçoivent sur rendez-vous :
Mission locale de la Brie et des Morin (Coulommiers) Tél. 01 64 25 76 59 • Pôle autonomie territorial (Coulommiers) Tél. 01 64 07 79 79 • Maison départementale des solidarités (Tournan en brie) Tél. 01 64 25 07 00 • Protection maternelle et infantile (PMI) Tél. 01 64 25 03 60 • Bulles médiation Tél. 01 64 63 61 70 • SURE (Service Unique Rénovation Energétique) Tél. 01 64 51 35 21.

6 rue Lamartine 77 540 Rozay-en-Brie
Arrêt PROXIBUS La Marpa. Tél. 09 74 35 21 15
Lundi : 9 h/12h30 - 13h30/17 h
mardi : 13h30/16h30
mercredi : 9 h/12h30 - 13h30/17 h
jeudi : 13h30/17 h
vendredi : 9 h/12h30.

CABINE DE TELECONSULTATION

Installé à la Maison des Services à Rozay-en-Brie, ce dispositif de télé médecine vous permet de prendre vos constantes grâce aux instruments de mesure et de dialoguer avec un médecin à distance.

Accueilli sur rendez-vous par un agent du Val Briard, le fonctionnement vous est expliqué et la cabine est désinfectée à chaque passage de patient.



Comment prendre rendez-vous ?

Il suffit de se connecter sur le site jetrouveunmedecin.fr pour créer un compte personnel, choisir la cabine de téléconsultation et le créneau de rendez-vous. A noter une empreinte bancaire entre 0 et 30 € est demandée pour valider le rendez-vous.
Age minimum : 14 ans accompagné d'un représentant légal.
Sur place, pensez à vous munir de votre carte Vitale et du code de rendez-vous fourni lors de votre réservation.

Une Communauté de Projets

JEUNESSE : PROGRAMME DE L'ÉTÉ

Vendredi 6 juillet

En avant-première des vacances, fêtes ton été ! Soirée avec un DJ et repas partagé dans la salle de l'Envolée aux Chapelles Bourbon.



SUMMER PARTY du 8 juillet au 2 août 2024

- 1) « Tous à vélo & ! Viens découvrir le territoire du Val Briard et ses trésors » semaine nature, découverte et camping.
- 2) « La montagne ça vous gagne ! » séjour à Baratier, découverte du milieu montagnard.
- 3) « Tous en cuisiiiiiiiiine ! attention ça brûle ! » semaine culinaire avec l'intervention d'un chef qui lancera des défis aux participants !
- 4) « A tes crayons, à tes crayons ! » stage d'illustration pour créer la première page de couverture du festi'Val Bri'Art 2025.

Toutes les semaines sont sur inscription avec participation financière. Contact : jeunesse@valbriard.fr

TOURISME : A VENIR EN JUIN

Dimanche 16 juin : Randonnée gourmande, parcours de 23 km avec pauses gustatives.

Départ de Marles-en-Brie à Fontenay-Trésigny, 15 € adulte et 7 € enfant de 5 à 12 ans réservation obligatoire.

Contactez pour renseignements et inscriptions :

- t.gerard@valbriard.fr,
- Par téléphone au 01 81 20 04 03



A VOS AGENDAS !

• ETE CULTUREL

Le service culturel du Va Briard vient à votre rencontre cet été à côté de chez vous. Des spectacles auront lieu les 28 juin, 6, 8, 12 juillet et les 28, 29, 30 et 31 août sur certaines communes. Programmation complète sur www.lenvoleevalbriard.fr ou sur le magazine du Val Briard distribué dans toutes vos boîtes aux lettres du 24 au 28 juin.

• CINEMA EN PLEIN AIR

Nos jours heureux à l'affiche

Vendredi 28 juin 2024 à partir de 22 h à Courpalay (ouverture du lieu à 20 h pour restauration et concert de Josia à 20h30.

• FOIRE D'AUTOMNE

Samedi 12 et dimanche 13 octobre

Présence du chef Raphaël Haumont

Sur le thème de la gastronomie avec démonstrations de chef, fe.s et ateliers culinaires, de nombreuses animations familiales et gratuites vous attendent tout au long du week-end. Stands des producteurs locaux et artisans d'art.

Ferme JJ Barbaux, 2 rue des vieilles chapelles, Les Chapelles Bourbon.

ARTS VISUELS : NOUVELLE FRESQUE

Entre le 27 mai et le 9 juin prochains, les artistes Jon Buzz et Yellow vont proposer une nouvelle fresque au fronton du théâtre de l'Envolée.



Ces deux artistes œuvrent sur la scène Street Art depuis de nombreuses années avec des collaborations avec de grandes marques, en France et à l'international.

Les deux artistes œuvreront tous les jours du 27 mai au 9 juin, notamment le dimanche 2 juin et le samedi 8 juin autour du spectacle des Concerts de Poche. Ce sera occasion unique pour vous en tant que spectateurs de profiter de cette de voir des artistes travailler une œuvre picturale de cette ampleur.

« Pour cette fresque, nous allons proposer une allégorie de la légende du colibri. Cette fable amérindienne nous rappelle l'impact de chaque petit geste, comme un engagement vers un avenir collectif.»

Défi Moov !

Bravo aux 3 écoles du Val Briard ont participé à ce défi de l'écomobilité scolaire



Les élèves des écoles Paul Langevin et Jules Ferry de Fontenay-Trésigny ainsi que Petit Prince à Courpalay ont participé au défi Moov organisé par la région afin de sensibiliser les élèves sur l'impact environnemental de leurs trajets quotidiens pour se rendre à l'école.

Durant cette semaine, 464 élèves ont donc fait l'expérience de changer leurs habitudes en privilégiant la marche, le vélo et la trottinette. Comme en témoigne les images, c'est plusieurs dizaines de vélos qui étaient rassemblés devant l'école Jules Ferry le 16 mai.

La semaine a été animée par des ateliers de pratique de cycle pour les plus jeunes et des ateliers de circuit avec signalisation afin que les élèves puissent perfectionner la maîtrise de leur 2 roues et rouler en toute sécurité. La Communauté de Communes a fait intervenir Repar'Couloir pour animer un atelier sur l'entretien et la réparation d'un vélo. Félicitations à tous les parents et enfants qui ont relevé le défi.



Rejoignez-nous sur nos pages Facebook, instagram et l'appli CITYALL téléchargeable gratuitement sur votre smartphone.

Informations diverses

Espaces verts

La météo étant capricieuse cette année, vous avez pu constater la difficulté que nous rencontrons à contenir la pousse de l'herbe et des végétaux au sein de notre village, ce qui complique le travail de notre agent technique, qui ne se résume pas qu'à l'entretien des espaces verts.

A ce jour, nous avons fait et continuerons à faire le maximum afin de garder notre village accueillant.

Horaires du secrétariat de mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

- le Lundi de 14 h à 18 h.
- Le Mardi et Vendredi de 9 h à 12 h
- Le premier samedi de chaque mois de 9 h à 12 h.

État civil

Naissances



SAINT Elyna, le 29/12/2023

Nos commerçants

JL PIZZA



Tout les vendredis,
à partir de 17h30,
Rue de la
Caumonnerie,
près de la D231.
☎ 06 47 62 09 78

MAGADUR PRIMEURS



Vente de fruits et
de légumes



06 33 34 43 78

Rappel des règles de bonne conduite

Entretenir de bonnes relations avec ses voisins, c'est user de sa liberté sans nuire à celle d'autrui.

Toute vie en société implique des contraintes : les accepter, c'est respecter l'autre et participer ainsi à une meilleure vie pour tous.

Privilégier des solutions à l'amiable, ces règles peuvent vous éviter les conflits inutiles et tant de désagréments.

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruits (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisir ...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant (...) sont d'autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au vendredi (sauf jours fériés)
- Entre 8h et 20h le samedi
- Exception faite aux interventions urgentes d'utilité publique



Appareils bruyants, outils de bricolage ou de jardinage

Ils sont autorisés :

- De 8h à 12h et de 14h à 20h du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et de 14h à 19h le samedi
- De 10h à 12h les dimanches et jours fériés



Tapage nocturne

Entre 22h et 7h du matin : les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe

Code pénal R-623-2



Bien vivre avec les animaux

Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections de ces derniers (chiens, chevaux ...) et de les tenir en laisse dans le village.

Nuisances sonores

il est interdit de jour comme de nuit de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement de porter atteinte à la tranquillité publique.

Respecter les lieux publics

Il est interdit d'abandonner, de déposer, ou de jeter des débris sur toute ou une partie de la voie publique, bancs, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur le domaine public est rigoureusement interdit.

Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie communale selon le calendrier ou à celle de Coulommiers.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4ème classe de **750€**

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2m
- Une distance minimale de 2m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2m

La distance se mesure à partir du milieu du tronc, la hauteur se mesure à partir du sol.

Que faire en cas de litige ?

Essayer d'abord de trouver un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne.

S'il n'y a pas de résultat, envoyer une lettre recommandée avec mise en demeure. Puis passé un certain délai, saisir un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.

Prochains évènements



Brocante, le dimanche 30 juin

Fête de Village, le samedi 21 septembre



Féerie de Noël

Voeux du Maire



Retrouvez toute l'actualité de votre village en ligne :



www.le-plessis-feu-aussoux.fr



En téléchargeant l'application gratuite CityAll



Commune Plessis-Feu-Aussoux

